

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00600

**LA GRAND'CROIX - ACQUISITION D'UN TÈNEMENT AUPRÈS DE LA
SCI LA RIVE DANS LE CADRE D'UNE PRÉEMPTION AVEC FIXATION
JUDICIAIRE DU PRIX**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOQCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D2023006000

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

LA GRAND'CROIX - ACQUISITION D'UN TENEMENT AUPRES DE LA SCI LA RIVE DANS LE CADRE D'UNE PREEMPTION AVEC FIXATION JUDICIAIRE DU PRIX

Par délibération de son Conseil Municipal du 14 novembre 2022, la ville de La Grand' Croix a délégué son droit de préemption à Saint-Étienne Métropole pour les biens, appartenant à la SCI La Rive, situés lieudit Montribout - Impasse de la Rive, sur un tènement cadastré section E N°17, 18, 19 et 20 d'une surface totale de 4 452 m².

Cet ensemble immobilier, composé d'une salle des fêtes avec parking, d'un dépôt et d'un petit immeuble de logements, est en effet concerné pour sa partie ouest, par le projet d'aménagement du lit et des berges du Gier et est également inclus dans le secteur « Grand parc du Gier » prévu par le Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) Gier Ondaine Saint-Étienne.

Par décision du 09 janvier 2023, Saint-Étienne Métropole a exercé son droit de préemption au prix de 656 000 €, correspondant à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 29 décembre 2022, alors que le prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner était de 1 100 000 € (plus commission d'agence à la charge de l'acquéreur de 55 000 €).

La SCI la Rive a maintenu son souhait de vendre et a souhaité une fixation judiciaire du prix. Le tribunal judiciaire de Saint-Étienne a rendu son jugement le 27 juillet 2023 au montant de 775 000 € plus 3 000 € en application de l'article 700 du code de procédure civile.

La SCI la Rive a accepté ce jugement.

L'acte de vente sera reçu par Maître Catherine SIMONET, notaire à Dunières (43), assistée de Maître Eric MEILLER, notaire à Saint-Chamond (42), qui représentera la Métropole. Les frais d'acte seront pris en charge par Saint-Étienne Métropole pour un montant d'environ 15 000 €.

La présente délibération a également pour objet d'autoriser Saint-Étienne Métropole à déposer un permis de démolir pour ces biens.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'acquisition des biens appartenant à la SCI la Rive au montant de 775 000 € plus 3 000 € de frais de justice soit 778 000 € auxquels s'ajouteront les frais d'acte estimés à environ 15 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces découlant de la présente délibération et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera reçu par Maître Catherine SIMONET, notaire à Dunières (43), assistée de Maître Eric MEILLER, notaire à Saint-Chamond (42) ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à déposer une demande de permis de démolir ;**
- **la dépense correspondante sera imputée pour moitié sur chacune des lignes budgétaires indiquées ci-après : à raison de 396 500 € pour chacune :**
 - **opération 470 - Budget principal – Réserves foncières d'opportunité – PPA exercice 2023 pour 396 500 € ;**
 - **opération 2014 AP GIE431RIV 2104 - Exercice 2023 pour 396 500 euros dont 98 400 € sont actuellement consignés à la Caisse des dépôts et consignations et devront faire l'objet d'une déconsignation.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,


Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,


Sylvie FAYOLLE